



MAIRIE DE SAINT-CYPRIEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et le 4 JUILLET à 18 h 00 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYPRIEN, dûment convoqué le 28 JUIN s'est réuni en session ordinaire dans la salle ESCARO de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de M. Thierry DEL POSO - Maire

PRESENTS : M. Thierry DEL POSO- M. Thierry LOPEZ - Mme Pascale GUICHARD - M. Dominique ANDRAULT - Mme Marie-Claude PADROS - M. Jacques FIGUERAS – M. Jean GAUZE- Mme Claudette DELORY - Mme Joëlle CANAVY- Mme Marie-Thérèse NEGRE - Mme Michèle PRATS - Mme Amparine BERGES - M. Dominique BOUQUET– Mme Mara MONTARON - M. Alain MAGNIER – M. Jean-Michel GARRIGUE - Mme Carole DEL POSO - M. Damien BRINSTER - Mme Katia ROMAGOSA - Mme Adeline SERRET-SUMALLA - Mme Thylane RODRIGUEZ - M. Raymond KNECHT – Mme Angèle PEREZ – M. Ange GARCIA - Mme Claudette GUIRAUD

POUVOIRS :

-M. Nathalie PINEAU à M. Thierry DEL POSO
-Mme Anne-Marie PEGAR-BOIX à Mme Marie-Claude PADROS
– M. Pierre ROSSIGNOL à Mme Claudette GUIRAUD

ABSENTS :

M. Thierry SIRVENTE – M. Jean ROMEO- M. Stéphane CALVO – Mme Aurélie FEUILLET- M. Jean- Marc LAIGNON

OBJET : SUBSTITUTION DE L'ACQUEREUR, SCP BEIGNER, CANET, DIFALLAH AU PROFIT D'UNE SCI POUR LA PARCELLE DE 700 M² DE LA PRADE

Par délibération en date du 08 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé la cession d'environ 700 m² à la SCP Bertrand-Robert BEIGNER, Thibaut CANET et Nébill DIFALLAH.

Par courrier en date du 17 mai 2022, les notaires nous demandent une substitution dans les droits de cette vente au profit d'une SCI, dans les mêmes conditions.

Il est proposé au conseil municipal de substituer la vente de 700 m², non viabilisé, à 200 000 euros TTC (deux cent mille euros) à la SCI LE LEONARD dont le siège sera à Saint-Cyprien, 4 avenue Léonard de Vinci.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer tous les documents afférents à cette affaire.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir valablement délibéré,
à l'unanimité,

- **APPROUVE** la substitution de l'acquéreur SCP Bertrand-Robert BEIGNER par la SCI LE LEONARD dont le siège sera à Saint-Cyprien, 4 avenue Léonard de Vinci.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à signer tous les documents afférents à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,
Thierry DEL POSO

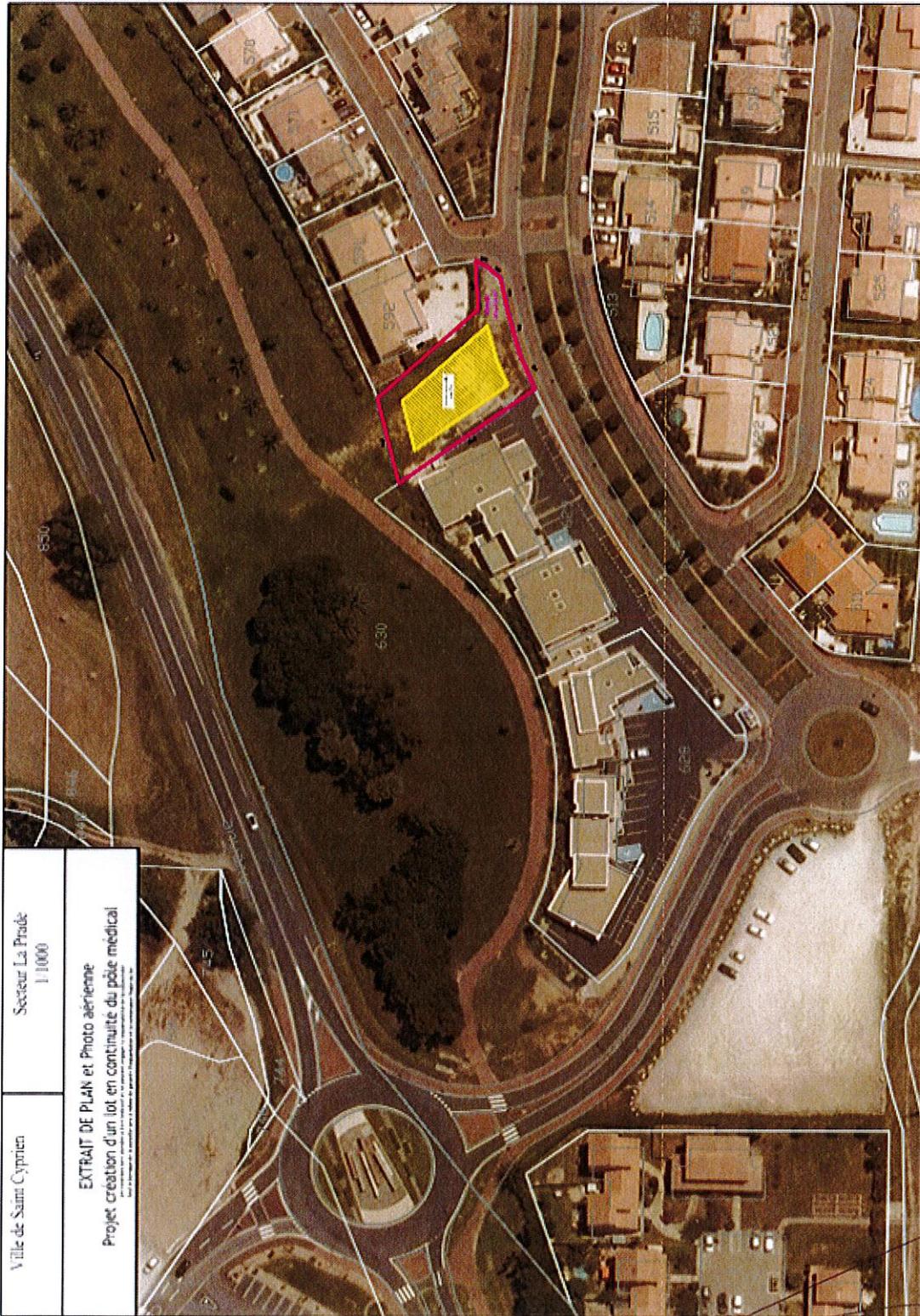


Acte rendu exécutoire après

- dépôt en Préfecture le :
- Affichage le :
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. **Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.**

Accusé de réception en préfecture
066-216601716-20220704-DEL-07-2022-02-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022



Ville de Saint-Cyprien	Secteur La Prade 1:1000
EXTRAIT DE PLAN et Photo aérienne Projet création d'un lot en continuité du pôle médical <small>Le présent document est soumis à la validation de la Commission d'Urbanisme de la Ville de Saint-Cyprien.</small>	



Accusé de réception en préfecture
066-216601716-20220704-DEL-07-2022-02-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022